

Séance du 24 juin 2026

N° 26.DFCP.243

OBJET : - Reprise et affectation définitives des résultats 2025

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT-QUATRE, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Christine GIULIANOTTO en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean-Michel APPLANAT, Anne-Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, Adjoints.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean-François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean-François MIRETTI
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Patrice CHASSAGNE

Mes chers collègues,

Les résultats d'un exercice sont affectés après leurs constatations qui a lieu lors du vote du Compte Financier Unique (CFU). L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du CFU et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats ont été pris par anticipation lors du conseil municipal du 11 février 2025. Hors, dans le CFU il apparaît une différence de 0,10 € par rapport au montant reporté par anticipation, il convient donc d'affecter définitivement ces résultats.

Après approbation du compte financier 2025, les résultats définitifs de l'exécution budgétaire 2025 font apparaître :

- Un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de 3 014 840,63 €
- Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de 3 254 712,72 € avec reprise de l'excédent 2024 affecté (2 960 686,87 €).

Le résultat de clôture pour 2025 se définit comme suit :

- Un **excédent de clôture en investissement** de 3 014 840,63 €
- Un **excédent de clôture en fonctionnement** de 3 254 712,72 €

Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé sur chacune des deux sections, mais aussi **des restes à réaliser** en dépenses et en recettes.

Ces derniers font en effet partie intégrante des résultats du compte financier unique.

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

- En dépenses, pour un montant de : 5 345 481,84 €
- En recettes, pour un montant de : 2 468 397,15 €

Avec un excédent global (résultats 2025 et restes à réaliser) de **137 755,94 €**, la section d'investissement ne laisse donc pas apparaître un besoin de financement.

Conformément aux chiffres annoncés, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025, soit 3 254 712,72 € de la façon suivante :

- Section d'investissement à l'article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 254 712,72 € (contre 500 000 € en 2025)
- Section de fonctionnement au chapitre 002 (excédents de fonctionnement reportés) : 3 000 000 € (2 960 686,87€ en 2025)

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU l'instruction M57,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

Au vu de ce qui précède, et oui l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats 2025 telle que présentée dans le présent rapport, soit 3 000 000,00 euros sur le chapitre 002 et 254 712,72 euros sur l'article 1068.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR

Aurélien AUCLAIR | Maire


Le 1 juil. 2026

La Secrétaire de séance
Christine GIULIANOTTO



Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 084-218400893-20260701-26_DFCP_243-DE

S2LO

Certifié exécutoire
Publié le 25 juin 2026
Transmis en Préfecture le :